

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 11 février 2013, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIT ABSENT

Mario Lachaine, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte

24-02-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général et en y ajoutant au varia les points suivants :

- A) Versement de subvention au Parc Régional
- B) Nomination de représentants pour un comité de signalisation à la Chambre de commerce

ADOPTÉE

25-02-13

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 janvier 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2013 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

ASSURANCE EMPLOI

ATTENDU que la réforme de l'assurance-emploi touche de plein fouet les travailleurs et travailleuses les plus précaires;

ATTENDU que cette réforme vise les prestataires dits « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de soixante semaines de prestations au cours des cinq dernières années;

ATTENDU que le gouvernement fédéral exige que ces chômeurs et chômeuses acceptent tout travail dans un rayon de cent kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à soixante-dix pourcent de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

ATTENDU que cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

ATTENDU que d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeurs et chômeuses de contester une décision défavorable;

ATTENDU que l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice;

ATTENDU que ces changements proposés représentent une menace pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, tel que la nôtre;

ATTENDU que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement fédéral devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de demander au gouvernement fédéral de renoncer à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affecte durement et sans motifs valables les travailleurs et travailleuses de notre région et de notre municipalité.

DE PLUS, il est résolu de demander au gouvernement fédéral de consulter les municipalités lors de l'adoption de réglementations qui pourraient avoir un impact sur les travailleurs et travailleuses de leurs régions.

ADOPTÉE

Copie de cette résolution à être envoyée au député provincial, Monsieur Sylvain Pagé, au député fédéral, Monsieur Marc-André Morin, à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'aux autres municipalités de notre MRC.

27-02-13

ANNULATION BILLET D'INFRACTION NUMÉRO 8790-30200

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la Ville de Mont-Laurier à annuler le constat d'infraction numéro 8790-30200 en raison de l'impossibilité de signifier cette dernière.

ADOPTÉE

28-02-13

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les organismes suivants reçoivent leur subvention pour l'année 2013 :

Club de motoneige Nord de la Lièvre	3 000.00 \$
Association d'ensemencement des lacs	3 000.00 \$
Centre de prévention suicide le Faubourg	50.00 \$
Centre communautaire	6 800.00 \$

ADOPTÉE

29-02-13

LEVÉE DE FONDS : CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le Club de patinage artistique de Ferme-Neuve soit autorisé à faire une levée de fonds pour leurs activités qui se tiendra le 2 mars 2013 entre 8 h et 16 h.

QUE la présente autorisation ne vaut que pour les rues de la municipalité. Toute levée de fonds sur la 12^e Rue doit être autorisée par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

30-02-13

APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS 2011

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal engage la somme suivante à même le surplus accumulé au 31 décembre 2011 :

Paiement de la caution des
« Amis de la Montagne du Diable » : 90,000 \$

ADOPTÉE

31-02-13

DEMANDE D'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité entreprenne les démarches pour être membre du *Carrefour action municipale et famille* pour l'année 2013.

ADOPTÉE

32-02-13

CIRCUIT « LA ROUTE DU LIÈVRE ROUGE »

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme son intention de participer financièrement à la hauteur de 2,000 \$ dans le projet de la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides qui s'intitule « La route du Lièvre Rouge » qu'à la condition expresse que ce projet soit accepté par la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité.

ADOPTÉE

33-02-13

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 05-01-13 – MONTANT DU VERSEMENT ANNUEL

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution portant le numéro 05-01-13 de ce conseil soit modifiée comme suit;

QUE le conseil municipal confirme son engagement à verser à la « Corporation transport région Mont-Laurier » la somme de 15 534 \$ représentant la participation 2013 de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

34-02-13

CONTRÔLEUR DE CHIEN

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les services de *La Petite Patte* dirigés par Madame Karine Kennedy soient renouvelés en tant que contrôleur de chien pour la Municipalité de Ferme-Neuve du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

QUE la somme de deux cent trois dollars (203.00 \$) lui soit versée mensuellement le dernier jour du mois pour les services rendus.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente à intervenir avec cette entreprise.

ADOPTÉE

35-02-13

APPUI AU LIVRE BLANC MUNICIPAL « L'AVENIR A UN LIEU »

ATTENDU que le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal, « L'avenir a un lieu »;

ATTENDU que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes;

ATTENDU que ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité;

ATTENDU que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'appuyer le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations.

ADOPTÉE

SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES DE FERME-NEUVE

Le conseil municipal informe la population qu'il y aura une soirée reconnaissance municipale le 5 mars 2013 au centre sportif Ben-Leduc.

36-02-13

POLITIQUE MUNICIPALE DE LA FAMILLE – CHARGÉ DE PROJET

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve nomme Madame Danielle Mayer en tant que chargée de projet dans le dossier de la « Politique municipale de la famille ».

QUE le poste en est un de travailleuse autonome et que le tarif horaire établi par les parties soit de 22 \$ l'heure (prix forfaitaire à l'heure).

QU'il soit entendu que la dépense prévue se limite à environ 520 heures et rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

ADOPTÉE

37-02-13

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS EN VUE D'ASSURER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU que le *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 janvier 2013;

ATTENDU que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU que l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

ATTENDU que cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Ferme-Neuve demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 la Municipalité de Ferme-Neuve pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

DE PLUS, il est résolu par la Municipalité de Ferme-Neuve de faire parvenir copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM ainsi qu'au président de l'UMQ.

ADOPTÉE

38-02-13

ASSURANCES COLLECTIVES - L'UMQ COMME MANDATAIRE

ATTENDU que le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaires inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve fait partie de ce regroupement;

ATTENDU que pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur;

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

39-02-13

BUDGET 2013 DE L'OMH DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve approuve le budget 2013 du conseil d'administration de l'OMH de Ferme-Neuve qui établit à 18,068 \$ le déficit payable par la municipalité et qu'une avance de 10,000 \$ leur sera versée.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)

Pendant la période de questions, Monsieur Yvon Forget quitte la réunion, il est 20 h 18.

40-02-13

DOSSIER # 8474 80 2011, 305, 8^e AVENUE

CONSIDÉRANT les discussions entourant ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la municipalité donne un dernier délai pour le démantèlement de l'affichage illégal de Monsieur Patrice Sirard et Madame Chantal Lévesque, soit le 30 avril 2013.

ADOPTÉE

41-02-13

DOSSIER # 8966 64 5687, 28 CHEMIN DU LAC BERTRAND

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité autorise un dernier délai dans le dossier de Monsieur Robert Brousseau qui est fixé au 31 octobre 2013 pour finaliser tous les travaux exigés par la municipalité.

ADOPTÉE

42-02-13

**COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
DOSSIER : MADAME RENÉE DUCHARME, DOSSIER # 8765 78 3560**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, pour ériger une résidence, un petit garage et une écurie sur le lot P-6, rang 3, canton de Wurtèle, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec et confirme à la Commission de la protection du territoire agricole que le tout est conforme à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

43-02-13

**COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
DOSSIER : 2961-1373 QUÉBEC INC. DOSSIER # 8375 31 2045**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie la demande de lotissement et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture fait à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec sur le lot ptie 9 A, rang 3, canton Gravel (chemin d'accès) et confirme à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec que le tout est conforme à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

Monsieur Yvon Forget réintègre son siège, il est 20 h 22.

44-02-13

**MANDAT À LA MRC POUR MODIFICATION RELATIF À L'ART 59 DE LA LOI
SUR CPTAQ**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité mandate la MRC d'Antoine-Labelle à effectuer les modifications relativement à l'article 59 de la Loi sur la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE

45-02-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 125 VISANT L'OBLIGATION DES ENTREPRENEURS EN RÉCUPÉRATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES À FOURNIR À LA MUNICIPALITÉ LA LISTE DE LEURS CLIENTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 125 visant l'obligation des entrepreneurs en récupération des boues de fosses septiques à fournir à la municipalité la liste de leurs clients soit adopté.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE 23-16

Il y a eu tenue de l'assemblée publique en regard au projet de règlement numéro 23-16 concernant des modifications à apporter au règlement de zonage numéro 23.

46-02-13

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 23-16 visant la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

47-02-13

MONTÉE SIRARD

CONSIDÉRANT que le verbal de la montée Sirard indique que ledit chemin devrait tourner vers le Nord sur une distance totale de ± 4 kilomètres à partir de la route 309;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports indique sur ses plans que la montée Sirard devrait tourner vers le Nord sur une distance totale de ± 4 kilomètres à partir de la route 309;

CONSIDÉRANT que sur les lieux, ledit chemin tourne vers le Sud;

CONSIDÉRANT l'imbraglio entourant ce chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal reconnaît que la montée Sirard longe les cordons des lots 37 et 38 des rangs 2 et 3 canton Pope et bifurque vers le Sud pour longer les lots et passer devant les lots numéro 37 à 33 du rang 4 canton Pope, et d'autoriser l'émission pour un permis de construction d'un chalet saisonnier à Monsieur Pierre Coderre, et de l'aviser que les services d'entretien d'été et d'hiver du chemin Sirard ne sont pas compris dans cette entente.

ADOPTÉE

48-02-13

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – SUBVENTION 2011 DE 70 000 \$

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents,

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 70,000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

49-02-13

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – SUBVENTION 2012 DE 45 000 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents,

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 45,000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

50-02-13

SALAIRE DES POMPIERS 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le salaire des pompiers soit augmenté de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada au 31 décembre 2012, soit de 1,5 % pour l'année 2013.

Les salaires pour 2013 sont les suivants :

	(taux horaire)
Directeur	29.52 \$
Assistants directeurs	26.11 \$
Officiers	21.58 \$
Pompiers	19.30 \$
Coût de la première heure d'intervention lors d'incendie en plus de l'heure de base	11.36 \$
Pour les pratiques et tout autre évènement	13.62 \$

ADOPTÉE

51-02-13

**VERSEMENT DE SUBVENTION « PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE »
2013**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la subvention de 100,000 \$ octroyée à l'association « Parc régional Montagne du Diable » pour l'année 2013 soit versée par tranche de 10,000 \$ mensuellement le 15 de chaque mois de février à novembre.

ADOPTÉE

52-02-13

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS À LA CHAMBRE DE COMMERCE POUR
LA SIGNALISATION À L'INTÉRIEUR DU VILLAGE**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents,

QUE Madame Diane Sirard, conseillère et Monsieur Jean-Pierre Miljours, directeur des travaux publics soient mandatés à représenter la Municipalité de Ferme-Neuve auprès du comité à être formé avec la Chambre de commerce de Ferme-Neuve pour discuter de l'amélioration de la signalisation sur le territoire de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION LOISIRS, URBANISME, TRAVAUX PUBLICS, INCENDIE ET VARIA)

53-02-13

**COMPTES À PAYER
LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 5 FÉVRIER 2013**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 5 février 2013 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	462 791.36 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	0.00 \$
TOTAL DU MOIS.....	462 791.36 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

54-02-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 21 h 20.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général